

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Adelme, tenue au lieu habituel des séances à 19 h 00 lundi le 14^e jour d'août 2023. Sont présents Messieurs les conseillers Yanik Levasseur et Raphaël Helgerson-Gendron et Mesdames les conseillères Johanne Thibault et Cynthia Marceau-D'Astous sous la présidence de la mairesse madame Josée Marquis. Sont absents : Isabelle Truchon, et Jean-Luc Bérubé.

CONSTAT DU QUORUM

RÉSOLUTION #2023-140

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par courriel à tous les membres du Conseil en date du 7^e jour du mois d'août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents forme quorum et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yanick Levasseur et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi présenté :

1. Constat de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget supplémentaire de la Municipalité de Saint-Adelme pour l'exercice financier 2023;
4. Période de questions portant exclusivement sur le budget supplémentaire;
5. Levée de la session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur la mairesse Madame Josée Marquis déclare la séance ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION #2023-141

**ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’adopter les revenus prévus pour l’exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-Adelme, totalisant la somme de cinquante-neuf mille deux cent dix-sept et dix-neufs cents (59 217.19 \$) et les dépenses pour l’exercice financier 2023 de la Municipalité de Saint-Adelme totalisant la somme de cinquante-neuf mille deux cent dix-sept et dix-neufs cents (59 217.19 \$), les revenus et les dépenses étant réparties comme suit :

Municipalité de Saint-Adelme		
Budget supplémentaire 2023		
		BUDGET
		2023
REVENUS		
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE		52 743.41 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE		6 473.78 \$
TOTAL DES REVENUS		59 217.19 \$
CHARGES		
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		4 667.00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		2 564.00 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE		20 563.85
SALAIRES AUTRES		2 894.45 \$
DÉCHETS DOMESTIQUES		2 061.51 \$
MATIÈRES SECONDAIRES		1 884.81 \$
MATIÈRES ORGANIQUES		1 943.70 \$
QUOTE PART ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX		21 908.17 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		729.70 \$
TOTAL DES CHARGES		59 217.19 \$
Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales		0 \$

De diffuser les prévisions budgétaires de l’exercice financier 2023 dans le journal l’Éveil.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS SUJETS RELIÉS À L’ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2023-142
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l’unanimité de fermer la séance à 19 h 12.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Josée Marquis, Mairesse

Jessica Bouchard, Directrice générale
greffière-trésorière